

- ✓ ré-acquisition, consolidation des connaissances, des savoirs faire et savoir-être fondamentaux définis par le socle de connaissances et de compétences professionnelles (décret du 13 Février 2015).
- ✓ réapprendre à apprendre.
- ✓ apprendre ou réapprendre à réaliser.
- ✓ développer la capacité de travail en équipe.
- ✓ développer l'autonomie.

1. CORRESPONDANCE FICHE METIER

FINALITES / FONCTIONS

(Raison d'être d'une situation de travail au sein d'une organisation)

L'intervenant en revalorisation de mobilier et d'agencement réalise la réparation ou la modification d'un objet du mobilier ou d'agencement en maintenant ou apportant une fonctionnalité, et en maintenant une esthétique soignée.

<p>MISSION 1</p> <p>Trier / sélectionner les objets, les matériaux, les composants</p>	<p>MISSION 2</p> <p>Définir l'intervention à réaliser sur l'objet</p>	<p>MISSION 3</p> <p>Sélectionner les outils et les composants</p>	<p>MISSION 4</p> <p>Préparer les surfaces et les objets aux modifications ou aux réparations</p>	<p>MISSION 5</p> <p>Réaliser les réparations ou les modifications</p>	<p>MISSION 6</p> <p>Remonter le meuble ou l'agencement de manière sécurisée</p>
---	--	--	---	--	--

Les missions surlignées sont celles ajoutées par le CQP à l'actuelle définition de la fiche Rome sur les emplois « revalorisation de produits industriels ».

FICHE ROME : K 2304 - Revalorisation de produits industriels.

II. REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

1. Savoirs et Compétences structurant le CQP « Intervenant en revalorisation de mobilier et De mobilier d'agencement ».

COMPETENCES TRANSVERSES
<ol style="list-style-type: none"> 1. Hygiène et sécurité (ergonomie, éléments du développement durable, maîtrise des outils de base éventuellement d'outils électroportatifs). 2. Réceptionner, classer, trier, ranger, stocker (en fonction de l'état, en fonction de la ré-employabilité potentielle de l'objet, du composant). 3. Concevoir, installer, utiliser son poste de travail dans le cadre d'un travail en équipe. 4. Recevoir, recueillir, formaliser et transmettre les informations (oral/écrit).
COMPETENCES PROFESSIONNELLES
<ol style="list-style-type: none"> 1. Démonter un meuble (compréhension de son architecture, de ses fonctionnalités, reconnaissance des matériaux, composants, quincailleries, etc.) établir un diagnostic. 2. Nettoyer, entretenir un meuble. 3. Réparer un meuble. 4. Transformer un meuble (réfléchir, dessiner, proposer, réaliser, utiliser les outils, les matériaux, les composants existants). 5. Concevoir et fabriquer de petits agencements à partir des matériaux réceptionnés. 6. Montage d'un meuble ou d'un ensemble d'agencement.

FONCTIONS	REFERENTIEL D'ACTIVITES			MODULES CAPITALISABLES			REFERENTIEL DE CERTIFICATION
	ACTIVITES TACHES	ET	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES ET TACHES	UC1	UC2	UC3	COMPETENCES EVALUEES
ORGANISER	1. Réceptionner stocker	-	- visualiser un état - différencier, classer, trier - recenser	X			COMPETENCE 1 du référentiel de certification - appliquer les règles de sécurité - respecter une organisation - transmettre les informations
	2. Démonteur /remonter un meuble Ou un agencement.		- connaissances des règles professionnelles - connaissance des règles de sécurité - connaissance des essences de bois et des matériaux - connaissance des outils manuels et Electroportatifs utilisés - connaissances des assemblages - repérer les assemblages - suivre une technique de démontage adaptée - démonter un assemblage - décoller une liaison - répertorier et classer chacun des éléments démontés - rendre compte du travail effectué - organiser son poste de travail	X			COMPETENCE 1 du référentiel de certification - Organiser son espace de travail - Planifier les actions
MAITRISER LES BASES	3. Préparer une surface, nettoyer et entretenir un meuble		- analyser un état de surface - choisir les outils ou les produits adéquats (abrasifs, cires, vernis, lustrant, décapant, peintures, etc.) - éviter les solvants, les produits bi-composants. - respecter et protéger les différentes zones et composants du meuble - organiser son poste de travail		X		COMMUN AUX COMPETENCES 2,3 et 4 Du référentiel de certification - Analyse de la surface et de son état - Choix des outils et des produits - Respect des aspects - Lisibilité des matériaux
	4. Réaliser une finition sur bois massif		- connaître les techniques de ponçage spécifiques - connaître les produits de finition courants applicables : teintures, cires, vernis, peintures, etc. - comprendre les principes du développement durable - préparer les supports - préparer un produit de finition - appliquer un produit de finition - poser des quincailleries d'ameublement - utiliser en sécurité les machines et matériels de finition sur bois. - travailler dans le collectif d'atelier - organiser sa production et son poste de travail - rendre compte de son travail et des difficultés rencontrées.		X		COMMUN AUX COMPETENCES 2,3 et 4 Du référentiel de certification - Connaissance des matériaux, leurs avantages, leurs limites - Choix des outils et des produits - Mise en œuvre
	5. Réaliser Une finition sur Panneaux Dérivés du bois		connaître les techniques de nettoyage spécifiques - connaître les produits de finition courants applicables. - préparer les supports - poser des quincailleries d'ameublement		X		COMMUN AUX COMPETENCES 2,3 et 4 Du référentiel de certification - Connaissance des matériaux, leurs avantages, leurs limites - Choix des outils et des produits - Mise en œuvre
	6. Réparer un meuble ou un mobilier d'agencement		- analyser les points sur lesquels intervenir - évaluer les modifications à apporter ou leurs conséquences sur l'ensemble de l'objet en termes de stabilité et de sécurité. - définir un projet (dessins) - planifier les différentes séquences et opérations - définir les nouveaux composants et la nature de l'opération (greffe, remplacement, remise en état) - Connaissance des outils manuels et Electroportatifs utilisés - connaissances des assemblages - Connaissance des caractéristiques des Styles			X	COMPETENCE 2 du référentiel de certification - Définir /expliquer un projet de réparation. - Pertinence du projet. - Planification de la mise en œuvre.

REPARER - TRANSFORMER	7. Transformer, modifier un meuble ou un mobilier d'agencement	<ul style="list-style-type: none"> - analyser les possibilités de transformation et leur fonction ainsi que la faisabilité de celle-ci (transformation avec modification de l'usage ou de la destination, transformation esthétique - visuelle, totale, partielle) et leur faisabilité. - Connaissance des outils manuels et Electroportatifs utilisés - connaissances des assemblages - Connaissances des caractéristiques des Styles - concevoir des propositions, les formaliser par un des /dessin - établir un CC, définir un mode opératoire - approvisionner les nouveaux composants 	X	<p>COMPETENCE 3 du référentiel de certification</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir /expliquer un projet de transformation. - Pertinence et cohérence du projet - Planification de la mise en œuvre
	8. Fabriquer des agencements simples ou des mobiliers d'agencement	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les codes esthétiques visuels (matières, couleurs, volumes) pour rendre un objet "admissible" - formaliser le projet par un/des dessins, des vues, des croquis de détails - établir un CC (mesures, intégration dans l'espace, association avec les autres objets) - établir un mode opératoire Connaissance des outils manuels et Electroportatifs utilisés - connaissances des assemblages - Connaissances des caractéristiques des Styles - concevoir des propositions, les formaliser par un des /dessin(s) - établir un CC, définir un mode opératoire - approvisionner les nouveaux composants 	X	<p>COMPETENCE 4 du référentiel de certification</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir /expliquer un projet de fabrication. - Planification de la mise en œuvre. - Mise en œuvre.

III. EVALUATIONS

Trois types d'évaluations sont utilisés dans le parcours de formation :

- 1) Evaluation au démarrage du parcours ou d'un module : questionnaire et entretien pour permettre de situer le niveau du stagiaire.
- 2) Modalités d'évaluation en cours de formation : exercices à réaliser pour valider l'acquisition complète ou partielle de la session de formation en cours.
- 3) Modalités d'évaluation pour la certification : voir détail et description dans référentiel de certification.

IV. MODALITE DE VALIDATION DES ACQUIS

1. MODALITES INSTITUTIONNELLES DE LA VALIDATION

A) Organisation/Préparation des épreuves

Conformément à l'accord du 5 octobre 1988 portant création d'une commission paritaire nationale pour l'emploi et à l'accord du 4 juillet 1995 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles, l'organisme de formation est mandaté par la CPNE et à pour mission d'organiser les épreuves d'examens nécessaires à l'obtention du CQP « **Intervenant en revalorisation de mobilier et d'agencement** ».

Les sujets d'examens seront établis dans la confidentialité la plus absolue. Les sujets seront remis aux examinateurs et ouverts le jour des épreuves.

Les organismes de formation sont maîtres des dates des épreuves.

B) Candidats en situation de handicap

La qualité de candidat handicapé est reconnue à tout candidat qui, après avoir sollicité l'avis de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), a été déclaré bénéficiaire d'un aménagement d'épreuve.

Le candidat sollicitera la CDAPH auprès de la Maison départementale des personnes handicapées la plus proche de son domicile.

En fonction de l'avis de la CDAPH et de la remise par le candidat au moment de l'inscription d'un document signé par ce dernier, l'organisme de formation aménagera les épreuves suivant 2 possibilités :

- ✓ Conditions particulières de déroulement des épreuves (temps de présentation majoré, accès aux locaux, installation matérielle).
- ✓ Déroulement particulier de l'examen (étalement des épreuves, dispenses d'épreuves).

C) Conditions d'inscription à l'examen

Suivant le type de candidats :

- ✓ Tout stagiaire ayant suivi les 3 Unités capitalisables de Formation est d'office inscrit à l'examen par l'organisme de formation.
- ✓ Les candidats ajournés à une session garderont le bénéfice des notes au dessus de la moyenne durant 5 ans moyennant inscription 4 mois avant le début des épreuves.
- ✓ Suite à une VAE, les candidats ayant obtenu partiellement le certificat, pourront s'inscrire aux épreuves manquantes moyennant inscription 4 mois avant le début des épreuves.

Une convocation précisant les dates, lieux horaires et intitulés d'épreuves lui est automatiquement adressée.

D) Constitution et compétence du jury de délibération

Le jury est composé au minimum de deux professionnels de la fabrication de l'ameublement dont un désigné Président du Jury.

Dans le cadre du jury la CPNE sera informée de la date des épreuves et pourra désigner un observateur pour assister au déroulement de celle-ci.

Le jury évaluera les performances des candidats à l'issue des épreuves pratiques et orales en disposant pour sa délibération des notes obtenues.

Le jury pourra consulter le responsable désigné de l'action de formation pour l'obtention de compléments d'information.

E) Délivrance des certificats.

La liste des reçus sera définitivement arrêtée par le jury d'examen, les organisations professionnelles d'employeurs ou leurs mandataires, qui délivreront les certificats de qualification professionnelle aux impétrants.

2. Définition des épreuves

A) Déroulement des épreuves

La validation des connaissances comporte des épreuves pratiques et des épreuves orales. La validation est faite à l'issue de chaque unité capitalisable.

Unité capitalisable 1 : « ORGANISER »

Unité capitalisable 2 : « MAITRISER LES BASES METIER »

Unité capitalisable 3 : « REPARER, TRANSFORMER »

B) Tableau des épreuves

Epreuves Unité capitalisable 1 << ORGANISER >>			
Nature des épreuves	Unité	Durée	Coefficient
⇒ Epreuve orale Analyse du lieu de travail	UC1.1	20 mn	1
⇒ Epreuve orale Mettre en œuvre son activité	UC1.2	20 mn	1

Epreuve Unité capitalisable 2 << MAITRISER LES BASES METIER >>			
Nature des épreuves	Unité	Durée	Coefficient
⇒ Classer les objets et définir les interventions qui leur seront apportées.	UC 2	30 mn	1

Epreuve Unité capitalisable 3 << REPARER, TRANSFORMER >>			
Nature des épreuves	Unité	Durée	Coefficient
⇒ Définir un projet de réparation ou de transformation.	UC 2	3 H	1

La non-présentation à l'examen et/ou le zéro à une épreuve est éliminatoire.

Le candidat est considéré admis lorsqu'il obtient la moyenne totale coefficientée.

Le candidat a 5 ans, à compter de la date de présentation de la 1ere UC, pour obtenir l'ensemble des UC et valider son certificat.

Annexe 1. Effectifs concernés / Financement des formations

- **Pour les entreprises du secteur ESS**

- Emmaüs dispose d'environ 40 structures employant 10 à 30 salariés sur le territoire national. Les Ressourceries affichent plus de structures mais avec une moyenne de salariés moindre, entre 5 et 10.
- Il existe de nombreuses associations et entreprises indépendantes ayant des statuts d'entreprises intermédiaires spécialisées dans la réinsertion : plusieurs dizaines, sur le territoire qui ne sont pas affiliées à l'un ou l'autre des deux grands opérateurs. Dans la majorité des cas elles ont été créées à l'initiative des collectivités locales (Communes, Départements).

Le financement de la formation continue est assurée pour partie par le FAF sectoriel, Interformation, mais est très souvent complété par l'intervention des Collectivités territoriales, les Régions sont des opérateurs importants dans la politique de réinsertion et de financement de stages et de formations.

- **Pour les salariés de l'ameublement**

C'est l'OPCA du secteur qui pourra intervenir sur le financement des personnels souhaitant suivre une formation de ce type.

* *

*

Annexe 2. Info de la formation" (2015)

Une certification qui n'est pas adossée à un niveau de qualification

"Nous n'avons pas voulu associer de niveau, type infra-V, contrairement aux diplômes, certifications et qualifications existants, pour éviter que ce soit stigmatisant, mais aussi laisser un maximum de souplesse pour que le socle soit adapté en fonction des besoins du terrain. En revanche, nous ne sommes pas sur une logique d'attestation, mais de certification. Pour obtenir ce socle, il faut avoir l'ensemble des compétences listées et non pas obtenir une moyenne. C'est la première certification totalement interprofessionnelle", a précisé Alain Druelles, représentant le Medef. C'est pourquoi, contrairement aux nomenclatures européennes, le Copanef n'a pas retenu les langues étrangères, dont les rudiments ne sont pas nécessaires pour occuper tous les postes.

Ce socle est inscrit *de facto* à l'inventaire, (.....), pour permettre sa prise en charge. Le processus de validation se fera en deux temps : une phase d'évaluation, pour déterminer les compétences acquises, et enfin, la formation pour acquérir celles qui sont indispensables pour obtenir la certification, et ces deux étapes ne pourront pas être réalisées par la même entité. *"Deux services d'un même groupe pourront le faire, mais c'est indispensable de dissocier la phase d'évaluation de celle de formation", a souligné Alain Druelles.*

Le rôle des Régions

Le socle prévoit la possibilité d'ajouter des modules complémentaires pour lutter contre l'illettrisme ou pour favoriser la qualification, dont l'élaboration dépend du service public régional de la formation professionnelle. Dans cette perspective, c'est l'Association des Régions de France (ARF) qui est tenue de proposer au ministre en charge de la Formation professionnelle la liste des modules complémentaires, qui seront publiés par arrêté. *"L'objectif est de tenir compte des besoins de chaque secteur d'activité et bassin d'emploi ; c'est pourquoi nous avons délégué aux CPNE et Coparef la réalisation des modules sur le modèle d'élaboration des CQPI. Nous leur fournissons un cadre, une méthodologie, mais aujourd'hui ils ont la main, c'est le gros à venir", a expliqué Christian Janin, en précisant que ces derniers pourront également délivrer ces certifications, mais qu'elles seront cosignées par le Copanef.*

Une mise en œuvre immédiate, mais un déploiement qui nécessitera du temps

L'adaptation du processus de certification aux demandeurs d'emploi est en cours, elle nécessitera encore quelques semaines pour harmoniser les référentiels existant déjà dans la majorité des régions. Pour les salariés, le dispositif est effectif depuis la publication des décrets, mais il suppose d'agréer des opérateurs pour le mettre en œuvre, comme de former les conseillers en évolution professionnelle à la diffusion de ce nouvel outil. Dans le courant du mois d'avril, la DGEFP va lancer une campagne d'information sur ce dispositif, dont l'accès se fera à partir du site du CPF Moncompteformation.gouv.fr].

"Il est primordial que chaque acteur se saisisse du socle"

Néanmoins, les premières entrées dans le cursus de certification sont attendues pour l'été ou l'automne prochain, et la montée en puissance prendra plusieurs mois.

Le Copanef n'a pas souhaité faire d'estimation sur le nombre de certifications qui pourraient être délivrées dans les mois à venir.

"Il est primordial que chaque acteur se saisisse du socle de connaissances et de compétences professionnelles. Par exemple, les délégués syndicaux devront systématiquement aborder cette question dans les négociations sur le plan de formation. Un dispositif de ce type était en débat depuis l'Ani de 2009, nous avons souhaité qu'il soit mobilisable sans l'accord de l'employeur. La réussite de ce socle est un enjeu crucial pour rendre effectif l'accès à la formation pour tous, tout au long de la vie", a insisté Christian Janin.

Notes

[1] Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation.

[2] Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelles.

[3] Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation.

[4] Certificat de qualification professionnelle interbranche.

* *

*

Annexe 3. VERS QUELS EMPLOIS ? (dans quelles structures à terme / marché du travail)

- Pose de mobilier, de mobilier d'agencement, de décors (Bricolage, Cuisinistes, le secteur de l'événementiel, les entreprises de déménagement, entreprises du second œuvre du Bâtiment, etc.).
- Secteur en développement: la réparation de meubles, la transformation ou l'adaptation de meubles (agenceurs, ébénisterie).
- Métiers de l'entretien (gardiennage, collectivités, ...).

Il s'agit d'emplois à pourvoir tant sur le marché du travail classique que sur le marché du travail - spécifique et en cours de développement des SCIC, des SIAE,via contras de réinsertion, contrats d'avenir, etc.

- par le développement d'offre de services fondés sur le réemploi/rénovation d'objets usagés aux particuliers ou aux collectivités (agencement, rénovation du mobilier, etc.);
- le développement de collections propres dans les ateliers des entreprises du secteur de l'ESS => développer des coopérations avec écoles de Design, des designers, etc.

